

Ce bulletin regroupe l'ensemble des membres d'un même foyer résidant à la même adresse : remplir une ligne par personne.

Personne 1 – Adhérent(e) principal(e)

Nom, Prénom : _____

Tél : _____ E-mail : _____

Activités libres (incluses dans l'adhésion) :

☐ Badminton ☐ Tennis de table ☐ Futsal (16+) ☐ Volleyball (16+)

Cours encadrés (forfait dégressif) :

☐ Pilates ☐ Gym ballon ☐ Gym tonic ☐ Renfo-Stretching ☐ Yoga Fit ☐ Yin Yoga

Cours encadrés (1h30) :

☐ Taï Chi

Personne 2 – Membre du foyer (optionnel)

Nom, Prénom : _____

Tél : _____ E-mail : _____

☐ Badminton ☐ Tennis de table ☐ Futsal (16+) ☐ Volleyball (16+)

☐ Pilates ☐ Gym ballon ☐ Gym tonic ☐ Renfo-Stretching ☐ Yoga Fit ☐ Yin Yoga

☐ Taï Chi

Personne 3 – Membre du foyer (optionnel)

Nom, Prénom : _____

Tél : _____ E-mail : _____

☐ Badminton ☐ Tennis de table ☐ Futsal (16+) ☐ Volleyball (16+)

☐ Pilates ☐ Gym ballon ☐ Gym tonic ☐ Renfo-Stretching ☐ Yoga Fit ☐ Yin Yoga

☐ Taï Chi

Plus de 3 personnes dans votre foyer ? Merci de remplir et d'attacher une fiche supplémentaire.

Nos coaches pour les cours encadrés :

Caroline : Pilate, Gym et Renfo-Stretching

Aurore : Yoga

Mathieu : Taï Chi

Contact : sports.loisirs.ploubazlanec@gmail.com

Adresse du foyer

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Tarif

① Adhésion & activités libres uniquement

☐ 30 € (1ère personne) + 10 € × _____ (pers. supplémentaires) = _____ €

② Cours encadrés – forfait dégressif *

Nombre total de créneaux du foyer : _____

☐ 1 créneau = 90 € ☐ 2 créneaux = 140 € ☐ 3 créneaux = 175 €

☐ 4 créneaux = 200 € ☐ 5 créneaux = 225 € ☐ 6 créneaux = 250 €

③ Cours encadrés – Taï Chi *

☐ 135 € (1ère personne) + 100 € × _____ (pers. supplémentaires) = _____ €

* Les personnes inscrites à un cours encadré (forfait ou Taï Chi) sont adhérentes et ont accès sans coût supplémentaire aux activités libres.

TOTAL FOYER : ① + ② + ③ = _____ €

Règlement

☐ Chèque(s) bancaire ☐ Carte bancaire (en ligne, via Hello Asso)
☐ Espèces ☐ Chèque vacances (pas de rendu de monnaie)

Informations importantes

Les enfants mineurs restent sous l'entière responsabilité de leurs tuteurs légaux.

Conformément à l'article L. 321-4 du Code du sport, la pratique sportive expose à des dommages corporels ; il est conseillé de souscrire une assurance individuelle accident (l'assurance de l'association ne couvre que les dommages causés à autrui).

☐ J'ai été informé(e) de la possibilité de souscrire une assurance individuelle

☐ Je déclare ne pas avoir de contre-indication médicale à la pratique des activités choisies ci-dessus, ou en avoir informé le/la coach concerné(e).

Date et signature de l'adhérent principal ou du tuteur légal pour un enfant